

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 18 septembre 2020

Hoche Avocats conseille CAPZA dans le cadre de l'acquisition du groupe Eurofeu, l'un des leaders sur le marché français de la sécurité incendie

Cet investissement est réalisé en association avec le fondateur, Michel Lahouati, le Directeur Général, Philippe Lanfranc de Panthou, le nouveau Président, Eric Hentgès, et l'ensemble de l'équipe de direction. Les principaux objectifs de cette opération sont d'accélérer la consolidation du marché de la sécurité incendie, de poursuivre la diversification de l'offre du groupe et d'initier son développement européen.

Fondé en 1972 par Nicole et Michel Lahouati et basé à Senonches (Eure-et-Loir), Eurofeu produit, commercialise, installe et maintient des équipements de sécurité incendie, notamment des extincteurs, des blocs de secours ainsi que des systèmes de désenfumage et de détection d'incendie.

Premier producteur d'extincteurs français, Eurofeu emploie environ 1 000 salariés répartis entre les deux sites de production et le réseau national de 44 agences. Avec un chiffre d'affaires de plus de 100 millions d'euros en 2019, le groupe bénéficie d'une activité diversifiée au service d'environ 85 000 clients et maintient un parc de plus de 2,2 millions d'organes de sécurité incendie. Eurofeu déploie également son esprit d'innovation au service de la transition écologique, en étant notamment le premier acteur du marché à avoir conçu et commercialisé un extincteur éco-responsable ou en ayant amorcé le transfert de sa flotte de véhicules automobiles vers des véhicules électriques.

L'investissement majoritaire de CAPZA s'accompagne d'une évolution de la gouvernance d'Eurofeu puisque la société accueille à cette occasion un nouveau Président, Eric Hentgès, qui conduira les prochaines étapes de développement du groupe aux côtés de Philippe de Panthou, l'actuel DG, et des principaux cadres, qui réinvestissent fortement dans l'opération. Par ailleurs, une centaine de salariés deviendront actionnaires du groupe à l'issue de l'opération. CAPZA s'inscrit ainsi dans la continuité de Michel et Nicole Lahouati, qui, très tôt, avaient ouvert le capital d'Eurofeu aux cadres clés.

* * *

CAPZA (ex Capzanine) est un acteur de référence de l'investissement privé dans les PME/ETI depuis 2004. Basée en Europe, la société est majoritairement détenue par ses collaborateurs et bénéficie du soutien du groupe AXA. Avec plus de 4,0 milliards d'euros d'encours, CAPZA met son expérience et sa passion pour le développement des entreprises au service d'investisseurs institutionnels en Europe et dans le monde à travers une plateforme de six expertises complémentaires : Flex Equity, Private Debt, Transition, Artemid, Growth Tech et Mid-Cap Expansion.

CAPZA propose aux PME/ETI des solutions de financement flexibles adaptées aux différentes étapes de leur développement. Sa plateforme unique permet à CAPZA de soutenir les entreprises dans la durée en leur proposant des solutions de financement évolutives. Généraliste, CAPZA accompagne plus particulièrement des entreprises dans les secteurs de la santé, la technologie et les services aux entreprises.

Le groupe CAPZA compte une soixantaine de collaborateurs répartis entre Paris, Munich, Madrid et Milan.

* * *

HOCHÉ

A V O C A T S

Conseil juridique et fiscal de CAPZA : **Hoche Avocats** Grine Lahreche (associé), Sophie Millet (counsel) et Thomas Allemand (collaborateur) ; conseil en structuration fiscale : Eric Quentin (associé) et Jérôme Mas (associé) ; conseil en financement : Christophe Bornes (counsel).

Conseil juridique des associés d'Eurofeu : **Stance Avocats** Gatienné Brault (associée) et Margaux Rouen (collaboratrice).

Conseil juridique d'Eric Hentgès : **CMS Francis Lefebvre** Arnaud Hugot (associé) et Célia Mayran (collaboratrice).

* * *

A PROPOS DE HOCHÉ AVOCATS :

Hoche Avocats compte aujourd'hui près de 80 avocats et professionnels du droit dont 19 associés. Le cabinet offre à ses clients français et internationaux un accompagnement et un conseil juridique global dans les grandes pratiques du droit des affaires.

Hoche Avocats accompagne et assiste ses clients à tous les stades de développement de leurs projets, afin de les aider à relever les défis actuels et atteindre leurs objectifs de croissance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com

CONTACTS PRESSE HOCHÉ AVOCATS :

Carole Fagnoni, 01 53 93 22 00, fagnoni@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel, 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

106, RUE LA BOÉTIE Tél. +33(0)1 53 93 22 00
75008 PARIS Fax +33(0)1 53 93 21 00
FRANCE hoche@hocheavocats.com